



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SELLE-CRAONNAISE Séance n°2 du 12 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Joseph JUGÉ, Maire.

Présents : J.JUGÉ, C. JOUFFLINEAU, S. BELLANGER, S. DERVAL, C. BLAISE, S. HOUILLOT, O. DERSOIR, J. LEPAGE, A. JONCHERAY, G. BELOUARD, C. BOIS.

Excusés : D. GODET, M. FREMONT, C. RIVRON.

Secrétaire de séance : G. BELOUARD.

APPROBATION DU PV DU 15 JANVIER 2026

Après lecture du compte-rendu du conseil municipal précédent, le conseil municipal, à l'unanimité, l'adopte.

1. COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

(Arrivée de S. Houillot)

a) Budget Principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222- 3 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de La Selle-Craonnaise ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant l'avis favorable de la commission Finances, réunie le 28 janvier 2026 ;

L'assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote des CFU 2025 du budget de la Commune, conformément à l'article L2121-14 du CGCT.

Le Président de séance soumet à l'assemblée délibérante le CFU 2025 du budget de la Commune.

Le Compte Financier Unique fait ressortir les résultats suivants :

DEPENSES INVESTISSEMENT	MONTANT	DEPENSES FONCTIONNEMENT	MONTANT
Report solde N-1	146 087,35 €	Charges générales	299 983,25 €
Emprunts : rembst capital	143 275,56 €	Charges personnel	317 061,57 €
Dépenses investissements	42 678,11 €	Autres charges de gestion	72 261,48 €
Enfouissement des réseaux	22 275,00 €	Dotations aux amortissements	16 041,44 €
Achat terrain, construction hors op		Intérêts d'emprunts	17 861,12 €
Total Dépenses Investissement	354 316,02 €	Total Dépenses Fonctionnement	723 208,86 €
RECETTES INVESTISSEMENT	MONTANT	RECETTES FONCTIONNEMENT	MONTANT
Excédents investissement n-1	0,00 €	Impôts et taxes	544 768,25 €
Excédents fonct. N-1 capitalisés	66 899,35 €	Dotations Etat	207 109,64 €
Subventions et autres	100 168,18 €	Loyers, produits des services	68 815,02 €
FCTVA n-2 et Taxe Aménagt	91 822,44 €	Atténuation de charges de pers.	16 295,37 €
Amortissements	16 041,44 €	Autres produits	732,00 €
		Sous-total	837 720,28 €
		Excédent fonctionnement n-1	169 146,32 €
Total Recettes Investissement	274 931,41€	Total Recettes Fonctionnement	1 006 866,60 €
Solde Investissement	-79 384,61 €	Solde Fonctionnement	283 657,74 €

Après que Monsieur le Maire se soit retiré, Mme Derval – Adjointe en charge des finances, est élue présidente de l'assemblée, et les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- De valider le Compte Financier Unique 2025 du budget principal, tel que présenté ci-dessus
- De constater l'excédent de fonctionnement de 283 657,74 €

- De constater le déficit d'investissement de 79 384,61 €
- De rappeler le montant des Restes à Réaliser des dépenses de 96 840,08 €
- De rappeler le montant des Restes à Réaliser des recettes de 55 228,00 €
- D'affecter les résultats 2025 au Budget Principal 2026, comme suit :
 - ⇒ Reprise du déficit d'investissement 2025 de 79 384,61 € en dépense d'investissement 2026.
 - ⇒ Besoin de financement en investissement de 41 612,68 € (pour les RAR : recettes-dépenses) par une partie de l'excédent de fonctionnement 2025
 - ⇒ Affectation de l'excédent au compte 1068 de l'investissement pour 120 996,69 €
 - ⇒ Reprise du solde de l'excédent de fonctionnement 2025 de 162 661,05 € en recettes de fonctionnement 2026.
- De charger Monsieur la Maire de signer les pièces afférentes.

b) Budget du Lotissement de la Talbottière2

Le Compte Financier Unique 2025 fait ressortir les résultats suivants :

DEPENSES INVESTISSEMENT	MONTANT	DEPENSES FONCTIONNEMENT	MONTANT
3355 – Valeur du stock final	40 546,00 €	7133 – Valeur du stock initial	51 143,00 €
16878 – Remboursement avance	0,00 €	605 - travaux	0,00 €
Total Dépenses Investissement	40 546,00 €	Total Dépenses Fonctionnement	51 143,00 €
RECETTES INVESTISSEMENT	MONTANT	RECETTES FONCTIONNEMENT	MONTANT
3355 – Valeur du stock initial	51 143,00 €	7015 – Vente de terrains	15 237,01 €
001 – Excédent invest. N-1	8 376,00 €	7133 – Valeur du stock final	40 546,00 €
		002 – Excédent fonct. N-1	28 413,44 €
Total Recettes Investissement	59 519,00 €	Total Recettes Fonctionnement	84 196,45 €
Solde Investissement	+18 973,00 €	Solde Fonctionnement	+33 053,45 €

Après que Monsieur le Maire se soit retiré, Mme Derval – Adjointe en charge des finances, est élue présidente de l'assemblée, et les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- Compte Financier Unique 2025 du budget du Lotissement de la Talbottière2 tel que présenté ci-dessus
- D'affecter les résultats 2025 au Budget du Lotissement de la Talbottière2 de 2026, comme suit :
 - ⇒ Reprise de l'excédent d'investissement de 18 973,00 € en recettes d'investissement.
 - ⇒ Reprise de l'excédent de fonctionnement de 33 053,45 € en recettes de fonctionnement.

2. SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS

Parole à Séverine DERVAL, Adjointe ;

La commission « Finances », réunie le 28 janvier 2026, a étudié les demandes de subvention reçues par les associations communales, intercommunales et nationales. Voici le récapitulatif de leur proposition :

DEMANDEUR	MONTANTS 2026		
	Demandés par l'association	Proposés par la commission	Votés lors du conseil
<u>Associations Communales</u>			
APE	800,00 €	800,00 €	
Ecole publique	265,00 €	265,00 €	
Etang du Lavoir	250,00 €	250,00 €	
FC SOM 53	1 500,00 €	1 950,00 €	
Foyer des Charmilles	200,00 €	200,00 €	
Gym Selloise	500,00 €	500,00 €	
Société de Pêche Niaffles/La Selle	100,00 €	100,00 €	
Tennis de table	1 000,00 €	1 000,00 €	
La Selle Bad	700,00 €	700,00 €	
Live Harmony	1 500,00 €	1 000,00 €	
Tous en Selle	2 000,00 €	2 000,00 €	
	8 815,00 €	8 765,00 €	- €

Intercommunales

MFR de l'hippodrome	<i>Pas de montant défini</i>	100,00 €	
Secours catholique	<i>Pas de montant défini</i>	50,00 €	
	- €	150,00 €	- €

Autres

AMF 53 (adhésion)	270,98 €	270,98 €	
CAUE 53 (adhésion)	100,00 €	100,00 €	
Fourrière Départementale	464,00 €	464,00 €	
GSCF pompiers humanitaires	<i>pas de montant défini</i>	0,00 €	
Infirmes moteurs cérébraux	<i>pas de montant défini</i>	0,00 €	
Ligue contre le cancer	<i>pas de montant défini</i>	100,00 €	
UDAF 53	100,00 €	- €	
Maires ruraux Mayenne	<i>dde d'adhésion non reçu</i>	110,00 €	
Polleniz 53	<i>dde d'adhésion non reçu</i>	300,00 €	
	934,98 €	1 344,98 €	- €

9 749,98 €	10 259,98 €	
-------------------	--------------------	--

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte de verser les subventions aux associations**, pour l'année 2026, selon le tableau récapitulatif ci-dessus.

3. TAXES LOCALES 2026

Monsieur le Maire informe qu'il n'a pas reçu l'état 1259 de l'année 2026, des services de l'état, comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Pour rappel, la taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **Maintenir les taux communaux** pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe d'habitation : 19,13 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 53,02 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36,96 %

- **Notifier cette décision aux services préfectoraux**

- **Transmettre l'état 1259** complété aux services préfectoraux ainsi qu'à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

4. BAIL DE LOCATION DU COMMERCE ET DE SON LOGEMENT

Mme Rooks, locataire du bâtiment communal utilisé à des fins commerciales, a arrêté son activité professionnelle depuis début 2025. Un repreneur, Mr Vieira James, s'est fait connaître auprès de la Mairie afin de reprendre le commerce (hors du fonds de commerce), situé au rez-de-chaussée du bâtiment au 8 Place Jean Bruchet à La Selle-Craonnaise, ainsi que logement situé à l'étage. La commune a décidé, lors du conseil municipal du 20 novembre 2025 (délibération n°2025-42), d'acheter le fonds de commerce à Mme Rooks. La commune doit donc délibérer sur la location-gérance du commerce et sur la location du logement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve la location-gérance** du fonds de commerce (clientèle, mobilier, agencement, matériels, achalandage et licence IV, du droit à la jouissance des lieux où est exploité le fonds pour toute la durée du contrat, selon les modalités qui seront définies entre les parties), entre Mr James VIERA et la Commune ainsi que du logement d'habitation situé au 1er étage.
- **Rappelle** que la Commune est propriétaire de l'immeuble situé 8 Place Jean Bruchet, lequel comprend le commerce et l'habitation et que le futur locataire-gérant aura le droit de les occuper sans pouvoir pour autant revendiquer la qualité de locataire ni bénéficier du statut des baux commerciaux.

- Précise le caractère accessoire des locaux : ces locaux ou “murs” ne seront que l’accessoire de la location gérance du fonds de commerce et que la résiliation, pour quelque cause que ce soit, de la location-gérance, entraînera la résiliation automatique de ce droit d’occupation des lieux.
- **Fixe le montant de la redevance à 600 €,** à savoir 400 € pour le fonds de commerce et 200 € pour le logement.
- Ce loyer est indexé sur l’Indice des Loyers Commerciaux (ILC), publié par l’INSEE et sera réajusté chaque année à la date d’anniversaire de la location.
- Indique que le locataire-gérant remettra au loueur un dépôt de garantie d’un montant de 600 €, correspondant à un mois de loyer.
- **Indique que cette location-gérance est consentie pour une durée de deux ans** à compter du jour de l’état des lieux et de la remise des clés du bâtiment. Elle sera renouvelable à la demande d’une des parties pour un an ou reconduite tacitement chaque année.
- **Autorise Le Maire ou son représentant à signer** le contrat de location-gérance et tous les documents y afférents.

5. RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission Espaces verts/Environnement :

- Démonstration d’un robot de tonte le 30/01 à Ballots : en attente de devis d’achat et de location.
- Des arrêtés interdisant l’utilisation du terrain de foot ont été pris ces 3 dernières semaines.
- Renouvellement du contrat avec Etudes et Chantiers et l’ESAT d’avril à juin.

Commission Voiries/Urbanisme/... :

- Enfouissement des réseaux rue des Etangs : en attente du reste des finitions.
- Barrières rue de la Gare : suite rdv du 16/01, devis reçu de Pigeon pour 3953,83 € afin d’aménager une voie prioritaire. Demande d’un croquis détaillé afin de ne pas gêner les sorties des particuliers et de la Mairie.
- Cessions des chemins : à l’ordre du jour de la commission le 09/02 février de la CCPC.
- La Crue : courrier envoyé à CD53 le 02/02 pour demander un aménagement plus complet.

Commission Scolaire et Périscolaire

- Ecole :
 - Prochain conseil d’école le 03/03 à 20h.
 - Demande avis sur devis du car pour la sortie en fin d’année aux grottes de Saulges : accord donné.
 - Voir avant le 31/03 si souhait de reprendre un apprenti pour avoir les aides de l’Etat.
- Accueils périscolaires :
 - Un agent a informé la mairie de son absence du 5 mars au 3 avril prochain. Organisation de son remplacement en cours.
- Cantine :
 - Arrivée de Mme Bossuet le 26/01/2026 pour un poste à 25h par semaine incluant le service au restaurant scolaire, des ménages de bâtiments communaux et de la garderie.

Commission Affaires sociales

- Demande de rdv pour discuter d’un nouveau dispositif accueillant les 17-25 ans à St Amadour.
- Opération « Argent de poche 2026 » : réunion avec les bénévoles le 13/02.

Commission Bâtiments :

- Ecoloise :
 - L’intervention pour installer la VMC sur le bâtiment est fixée au 23 et 24/02.
 - Intervention de VDM Ouest pour le répétiteur de sonnerie dans la 2è classe et le visiophone de la garderie : le 17 février.
 - Devis BDFilms pour le dortoir et les classes, signé : 1374 €.
- Garderie :
 - Fermeture du porche : toujours pas de dates de travaux.
- Cantine :
 - Fuite de l’évacuation des eaux usées du lave-vaisselle sous la cuisine : réparée.
- L’Eglise :
 - Clé de voûte au-dessus de l’orgue qui s’effrite : en attente de l’intervention de Mr Duchet.
 - CAUE pour accompagnement à la maîtrise d’ouvrage des travaux de l’église : rdv le 16/02.

- Terrain de foot :
 - Intervention impossible pour le changement des ampoules des projecteurs extérieurs car la nacelle ne peut pas être stabilisée sur le terrain mouillé.
- L'Orion :
 - Peintures, travaux et rangement par le service technique.
 - Visite de sécurité de l'Orion le 20/01 : Compte-rendu. + Commission le 12/02 à Château-Gontier : Mr Jugé.
 - Console lumières à réparer ou remplacer. Ou bien voir pour une location car utilisation ponctuelle.
- Complexe sportif :
 - Signallement de divers travaux à prévoir.

Commission Sport/Culture/ Animation et Communication

- Manifestations/Évènements :
 - Le 17/01 : vœux de la municipalité : compte-rendu
 - Le 07/02 : Tremplin de l'asso Live Harmony à l'Orion
 - Le 08/02 : après-midi jeux de TES Salle D. Lamy
 - Le 15/03 : 1^{er} tour des élections municipales
 - Le 22/03 : 2^{ème} tour des élections municipales
 - Le 28/03 : Chasse aux œufs de TES
 - Le 28/03 : Soirée de l'APE à l'Orion
 - Le 24/05 : Tournoi interfamilles du FCSOM
 - Le 07/06 : Les motards ont du cœur
 - Le 26/06 : Festi Folie de l'AAA Charmilles
 - Le 26/06 : Début des tournois du SLTT
 - Le 04/07 : Fête du village
- Bulletin communal : déposé dans les boîtes aux lettres la semaine 4.
- Plusieurs décors de Noël mis dans le parc ont été endommagés.
- Rdv avec Plein Ciel le 28/01 pour feu d'artifice du 04/07.
- Prochaine réunion de la commission : le 25/02/2026 à 20h30.

Commission Finances/Economie

- Commission pour le budget 2026 : le 18 février à 20h30.

Autres :

- Tir des pigeons organisé par Christophe Bois avec Polleniz qui sous-traite à Bioénos le 11/02 et le 25/02.
- Vente de l'ancienne garderie : rdv pour bornage le 10/02.
- Commission de contrôle des listes électorales le 20 février.

Dernier conseil municipal de ce mandat :
12 mars (RA le 05/03).

Fin de séance à 23h00

Joseph JUGÉ, Maire :

Guillaume BELOUARD, Secrétaire de séance :